2019-061

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES AGGLOMERATION

Année 2019
Séance du 13 février 2019

N° 18

Objet : Projet d'aménagement écotouristique de la retenue de l'Escale
Approbation du plan de financement modificatif de l'opération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille dix-neuf et le treize du mois de février à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le cinq du mois de février 2019, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : Jacques JULIEN

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AUBERT Serge, AUZET Eric, AYMES Bernard, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis, BAUDOUI MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BLOT Michel, BONNET Brigitte, BONNET Martine, BOURJAC Jean Marie , BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAREL Serge, CASA Chantal (jusqu'au rapport n° 15), CAZERES Benoit, CHATARD Gilles (jusqu'au rapport n°3), COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine, DE VALCKENAERE Gilles, DEORSOLA Jean Paul, DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, FERAUD Maryline, FIAERT Claude, FIGUIERE Delphine, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy HERMITTE Francis, ISOARD Roger, JULIEN Jacques, LEDEY Olivier, LEJOSNE Patrick, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, NICOLOSI Philip, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 4), PAUL Gérard, PAUL Gilles, POULEAU Philippe, REINAUDO Gilbert, REINAUDO Patrick, ROCHAT Jacques, SEVENIER Jean, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, THONATTE Lionel (jusqu'au rapport n°17), TRABUC Nicolas, VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etait suppléé :

MAGAUD Marie José a donné pouvoir à MAYENC Christelle

Etaient représentés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à PAUL Gilles
BONZI Maryse a donné pouvoir à PAUL Gérard
CHATARD Gilles a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick (à partir du rapport n°4)
EYMARD Max a donné pouvoir à TRABUS Nicolas
FONTAINE Sonia a donné pouvoir à BRUN Patricia
LE CORRE Thibault a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
MAZAL Ambroise a donné pouvoir à ESMIOL Gérard
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
PRIMITERRA Geneviève a donné pouvoir à BARTOLINI Jean Louis
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick (jusqu'au rapport n° 3)
THONATTE Lionel a donné pouvoir à DE VALCKENAERE Gilles (à partir du rapport n°18)

Etaient excusés :

AILLAUD Sylvie
AUZET Guy
BALIQUE François
FLORES Sylvain
PAYAN Claude
MUNOZ MALDONADO Julien
PIERRISNARD Jacqueline
REBOUL Childéric
RONDEAU Daniel
SERRA Victor
TONELLI Corinne
URQUIZAR Danièle

REÇU EN PREFECTURE
le 15/02/2019
Application agréée E-legalite.com
99_DE-004-200067437-20190213-18_13022019

Monsieur Bernard TEYSSIER, rapporteur, expose ce qui suit :

Provence Alpes Agglomération assure la maîtrise d'ouvrage du projet d'aménagement écotouristique de la retenue de l'Escale qui a été approuvé par délibération du Conseil Communautaire en date du 5 avril 2018, pour un montant global de 898.546 € H.T. établi sur la base d'une première estimation réalisée en interne et du plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses H.T.....898.546,00 €
Recettes H.T..... 898.546,00 €
Dont :
- Subvention Europe FEDER Espace Valléen Durance Provence.....300.000,00 €
- Subvention Conseil Régional PACA Espace Valléen Durance Provence.....80.000,00 €
- Subvention Etat CIMA Espace Valléen Durance Provence (10% opération)...89.854,60 €
- Subvention Etat DETR 2019 (15% coût passerelle).....88.912,50 €
- Subvention Conseil Départemental ENS (plafond).....75.000,00 €
- Autofinancement PAA (29%).....264.778,90 €

Reconnue d'intérêt communautaire et action prioritaire du dispositif Espace Valléen Durance-Provence, cette opération permettra de compléter les aménagements déjà réalisés autour du lac et de poursuivre les orientations du projet global de développement économique et touristique engagé sur le secteur, porte d'entrée du territoire de Provence Alpes Agglomération depuis l'axe de la Durance.

Cette opération s'inscrit pleinement dans la stratégie touristique qui vient d'être définie à l'échelle de l'agglomération. La réalisation d'aménagements de qualité destinés à favoriser l'accueil du public sur les sites naturels emblématiques du territoire est un des objectifs de cette stratégie, tout comme le développement des filières basées sur le tourisme de nature et l'écotourisme, en lien avec l'UNESCO Géoparc de Haute Provence, dont le périmètre s'étendra sur la Moyenne Durance d'ici fin 2019.

Le projet comprend la création d'une passerelle au-dessus de la Durance entre les communes de Volonne et de Château-Arnoux-Saint-Auban. Cet équipement conçu pour un usage piétonnier et cycliste permettra de renforcer l'attractivité du tour du lac et de proposer une liaison douce entre les deux communes, au bénéfice des habitants, des touristes, mais aussi des classes de découverte. A terme, la passerelle pourra servir de point de franchissement de la Durance pour le réseau des vélo-routes et voies vertes en cours de déploiement sur la Région SUD-PACA. Il est à noter enfin que l'aménagement de la passerelle favorisera indirectement le déclenchement d'un projet d'investissement privé porté par le camping de l'Hippocampe sur la commune de Château-Arnoux dont il est attendu des effets importants sur le développement économique et touristique du Val de Durance.

Un comité de pilotage a été mis en place pour assurer le suivi de l'opération et s'est réuni à deux reprises en octobre et en novembre 2018. Y sont associés les communes de Château Arnoux – Saint Auban, L'Escale et Volonne, les services de l'Etat, du Département et de la Région, EDF, le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance, la L.P.O. et les associations naturalistes locales.

REÇU EN PREFECTURE
le 15/02/2019
Application agréée E-legalite.com
99_DE-004-200067437-20190213-18_13022019

En juillet 2018, Provence Alpes Agglomération a recruté une équipe de maîtrise d'œuvre pluridisciplinaire présentant des compétences tant en matière d'aménagement de sites naturels, d'expertise naturaliste et environnementale, que de conception et de dimensionnement d'ouvrage d'art s'agissant plus spécifiquement de la passerelle suspendue.

La mission de maîtrise d'œuvre comprend une phase d'Etude Préalable (EP) qui a été validée par le maître d'ouvrage en date du 30 novembre 2018. Cette phase a permis de définir le plan d'ensemble des aménagements projetés, de dimensionner la passerelle suspendue et de préciser le coût d'investissement de l'opération dont l'achèvement est prévu en 2020.

Dans le cadre de cette phase d'Etude Préalable, le coût global de l'opération initialement estimé par la maîtrise d'ouvrage à 898.546 € H.T., a été réévalué par le maître d'œuvre à hauteur de 1.284.750 € H.T. se décomposant comme suit :

- Travaux : 1.050.000 € H.T., dont :
  - Passerelle suspendue : 750.000 €
  - Viabilités, cheminements autour du lac : 124.000 €
  - Aires de découverte : 103.000 €
  - Equipements naturalistes : 18.000 €
  - Signalétique : 55.000 €
- Maîtrise d'œuvre, études et prestations connexes (dossiers réglementaires, B.C., C.S.P.S., acquisitions, levé topo) : 234.750 €.

Dans le cadre du programme Espace Valléen Durance – Provence des financements ont été sollicités sur la base de l'estimation initiale auprès de la Région (acquis), de l'Etat au titre de la CIMA (dossier déposé) et de l'Europe au titre du FEDER (dossier déposé).

Ayant pour emprise un Espace Naturel Sensible, le projet est également éligible à un financement du Département (demande enregistrée).

Par ailleurs, l'opération peut relever de financements complémentaires de l'Etat :

- au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2019 (dossier déposé), pour les dépenses concernant l'aménagement de la passerelle sur la base d'une assiette éligible de 900.000 € H.T. (travaux + maîtrise d'œuvre, études et prestations connexes),

- et au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (à déposer), au regard de son caractère structurant et des objectifs poursuivis en matière de renforcement des mobilités actives.

REÇU EN PREFECTURE
le 15/02/2019
Application agréée E-legalite.com
99_DE-004-200067437-20190213-18_13022019

Il vous est demandé :

D'approuver le projet d'aménagement éco-touristique de la retenue de l'Escale pour un coût d'opération total de 1.284.750,00 € H.T. ;

D'approuver ainsi qu'il suit le plan de financement modificatif de l'opération :
Dépenses H.T..... 1.284.750,00 €
Recettes H.T..... 1.284.750,00 €
Dont :
- Subvention Conseil Régional PACA Espace Valléen Durance Provence.....80.000,00 €
- Subvention Europe FEDER Espace Valléen Durance Provence.....300.000,00 €
- Subvention Etat CIMA Espace Valléen Durance Provence.....89.854,60 €
- Subvention Etat DETR 2019.....200.000,00 €
- Subvention Etat DSIL.....203.848,00 €
- Subvention Conseil Départemental ENS.....75.000,00 €
- Autofinancement PAA (26,16%).....336.047,40 €

D'autoriser Madame la Présidente à engager toutes les démarches afférentes à cette décision et à solliciter les financements correspondants.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
Après délibération
A la majorité pour 3 votes contre
Approuve les propositions présentées
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO

REÇU EN PREFECTURE
le 15/02/2019
Application agréée E-legalite.com
99_DE-004-200067437-20190213-18_13022019